

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 19 juin 2023 à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage, monsieur Alexandre Morin et monsieur Frank Pappas.

## ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation des procès-verbaux**
  - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 15 mai 2023 à 18 h 30.
4. **Administration, finances et qualité des services**
  - a) Rapports des responsables de comité.
  - b) Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement # AG-033-2015-A09 modifiant le règlement # AG-033-2015 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies à la section 2.1 Constitution et organisation du Service.
5. **Sécurité civile et sécurité incendie**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Renouvellement du protocole d'entente d'intervention d'urgence avec l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière-Laurentides.
  - c) Achat – Caméras de surveillance pour caserne des pompiers au 9, chemin Masson – Dossier # SI-202306-69.
6. **Réseau artériel**
  - a) Rapports des responsables de comités.
7. **Communications, culture et promotion touristique**
  - a) Rapports des responsables de comités.
8. **Correspondance**
9. **Affaires nouvelles.**
10. **Période de questions.**
11. **Levée de la séance.**

### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 8 membres.

**AG-1235-06-2023**

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

### 3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

**AG-1236-06-2023**

#### 3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 15 MAI 2023 À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 mai 2023 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 15 mai 2023 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

#### **4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.**

##### 4. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

##### 4. b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-033-2015-A09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-033-2015 CONCERNANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL, SES INTERVENTIONS ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES À LA SECTION 2.1 CONSTITUTION ET ORGANISATION DU SERVICE.

Le président et maire de la municipalité centrale, monsieur Gilles Boucher, dépose le projet de règlement # AG-033-2015-A09 modifiant le règlement # AG-033-2015 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies à la section 2.1 Constitution et organisation du Service.

Il explique que le projet de règlement # AG-033-2015-A09 vise simplement à adapter le règlement # AG-033-2015 suivant les modifications internes des postes de gestion du Service de sécurité incendie suivant le départ à la retraite du chef, monsieur Pierre Tessier et de l'arrivée de monsieur Mario Nareau à ce poste ainsi que madame Rachel Charland, au poste de coordonnatrice adjointe.

Ces modifications réglementaires n'ont aucun effet sur les charges générales des contribuables.

Le président, et maire de la municipalité centrale, monsieur Gilles Boucher, donne un avis de motion à l'effet que le règlement # AG-033-2015-A09 modifiant le règlement # AG-033-2015 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies à la section 2.1 Constitution et organisation du Service sera déposé pour étude et adoption lors d'une séance subséquente.

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra consulter le site Internet au [www.lacmasson.com](http://www.lacmasson.com) dans la section *Projets de règlements et procédures spécifiques* de l'onglet *Ma Ville*.

#### **5. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE**

##### 5. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

**AG-1237-06-2023**

##### 5. b) RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE D'INTERVENTION D'URGENCE AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LANAUDIÈRE-LAURENTIDES.

ATTENDU la résolution # 7829-03-2021 par laquelle la Ville centre acceptait le projet de protocole d'intervention d'urgence avec ou sans sinistrés tel que proposé par l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière-Laurentides ;

ATTENDU le projet de protocole pour le renouvellement du partenariat relatif à un service d'entraide lors d'une intervention d'urgence avec l'Association dans sa version 2023 tacitement renouvelable annuellement ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Mario Nareau, pour autoriser cette nouvelle entente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et accepte le renouvellement du protocole d'intervention d'urgence avec ou sans sinistrés, tel que proposé par l'Association au coût de cotisation annuelle, au prorata du nombre de mois, 35 \$ par pompier par année (21 pompiers actuellement) et 125.00 \$ de l'heure (minimum 500 \$) par déplacement pour une durée d'une année, tacitement renouvelable.

QUE ce conseil autorise le président, monsieur Gilles Boucher, maire de la Ville centre, ou la mairesse suppléante en son absence et la directrice générale, madame Julie Forgues, ou la greffière en son absence, à signer pour et au nom de la Ville centre, l'entente à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 62-22000-494 et # 62-23000-494.

**AG-1238-06-2023**

##### 5. c) ACHAT – CAMÉRAS DE SURVEILLANCE POUR CASERNE DE POMPIERS AU 9, CHEMIN MASSON – DOSSIER # SI-202306-69.

ATTENDU qu'après vérification, plusieurs objets et équipements sont manquants ou disparus de la caserne depuis plus d'un an ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'installation de caméras reliées à un système de surveillance ;

ATTENDU la soumission # 11732 obtenue de Techni Sécur Électronique le 28 mars 2023 pour un enregistreur, disques, caméras, dômes, supports muraux, quincaillerie divers et filage et installation au montant de 6 080.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Mario Nareau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et la soumission de Techni Sécur Électronique et lui attribue le contrat numéro # SI-202306-69 pour l'achat d'un enregistreur, de caméras et d'équipements, incluant la main-d'œuvre, selon sa soumission # 11732 au montant de 6 080.00 \$ plus les taxes applicables (6 990.48 \$ toutes taxes comprises).

QUE ce conseil affecte un montant de 6 384.00 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2021 à cette dépense.

QUE tout solde résiduel soit retourné dans l'excédent non affecté.

## **6. RÉSEAU ARTÉRIEL**

### **6. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.**

Aucun rapport présenté.

## **7. COMMUNICATIONS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE**

### **7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.**

Aucun rapport présenté.

## **8. CORRESPONDANCE**

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**AG-1239-06-2023**

Étant 18 h 36, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever la séance.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher  
Président

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière

/jsl